

## PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 20 mars 2026

Présents :

Valentin HACHET	Bérangère COPPÉ	Laurent CLARET
Chantal GUIBOUD-RIBAUD	Raphaël BAILLY	Geneviève DARVES-BLANC
Jean-Philippe PERRIN	Catherine GATHIÉ	Guy VIVES-MARRANO
Sabine COGNE	Gilles VAUSSENAT	Marie-Renée CHEMINAL
Pierrick BARDIN	Loetitia ROSAFIO	Alexandre DOGLIONI
Evelyne DHERBEYS	Jacques DUFRESNES	Carole ANTHOO
Laurent GOIFFON		Christophe LAMBERT
Rémi GARNIER	Mireille MASSON	

Absente représentée :

Madame Cécile CHARLAIX donne pouvoir à Madame Sabine COGNE.

Madame Bérangère COPPÉ est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 1) Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Valentin HACHET, Maire, qui remercie les électeurs qui se sont déplacés pour accomplir leur devoir civique.

Monsieur Valentin HACHET, Maire, fait l'appel des conseillers élus, dans l'ordre résultant des élections municipales.

Après l'appel et le constat que le quorum est atteint, il déclare les membres du Conseil municipal (présents et absente) installés dans leurs fonctions.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2026, dont le projet était joint à la convocation, est arrêté par 21 voix pour et 2 voix contre (Madame Mireille MASSON et Monsieur Rémi GARNIER).

Monsieur Valentin HACHET, Maire, rend compte des décisions qu'il a prises par délégation depuis le dernier Conseil municipal :

- Décision n° D2026-012 en date du 3 mars 2026 portant attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour avant-projet structure du four du Mollard à la société KEOPS Ingénierie, 17 allée du Lac d'Aiguebelette 73370 LE BOURGET DU LAC, pour un montant de 2 160 € TTC.
- Décision n° D2026-013 en date du 10 mars 2026 portant mise à disposition du caveau municipal à l'association LADY'S TORDUS, dont le siège est 28 chemin du Bourget à Saint-Baldoph, pour l'organisation de répétitions en vue de participer aux animations communales et initier les enfants à la pratique de la musique lors de la prochaine fête de l'été le samedi 29 août 2026.

Il transmet la présidence de l'assemblée au doyen d'âge présent, Monsieur Guy VIVES-MARRANO.

### 2) Élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, Monsieur Guy VIVES-MARRANO, prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et demande aux candidats de se faire connaître. Madame Geneviève DARVES-BLANC, au nom de la liste « Unis pour Saint-Baldoph », présente la candidature de Monsieur Valentin HACHET.

Le bureau de vote est constitué de deux assesseurs : Mesdames Geneviève DARVES-BLANC et Mireille MASSON.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal passe dans l'isoloir puis dépose son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs .....	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....	2
f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) .....	21
g. Majorité absolue .....	11

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HACHET Valentin	21	Vingt et un

Monsieur Valentin HACHET est proclamé Maire et est immédiatement installé.

## 2) Détermination du nombre d'adjoints.

Sous la présidence de Monsieur Valentin HACHET, élu Maire, le Conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum.

En application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, Monsieur Valentin HACHET, Maire, propose que le Conseil municipal fixe à 6 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée six postes d'adjoints au Maire.

## 3) Élection des adjoints

Le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints. Le bureau de vote est constitué des deux mêmes assesseurs : Mesdames Geneviève DARVES-BLANC et Mireille MASSON.

Monsieur Valentin HACHET, Maire, constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée par Monsieur Valentin HACHET, au nom de la liste « Unis pour Saint-Baldoph ». Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête. Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau de vote désigné pour l'élection du Maire.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants ..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... 0
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]..... 2
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) ..... 21
- g. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 11

LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Geneviève DARVES-BLANC	21	Vingt et un

Sont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Geneviève DARVES-BLANC :

Première Adjointe au Maire : Madame Geneviève DARVES-BLANC

Deuxième Adjoint au Maire : Monsieur Laurent CLARET

Troisième Adjointe au Maire : Madame Bérengère COPPÉ

Quatrième Adjoint au Maire : Monsieur Guy VIVES-MARRANO

Cinquième Adjointe au Maire : Madame Chantal GUIBOUD-RIBAUD

Sixième Adjoint au Maire : Monsieur Gilles VAUSSENAT

Monsieur Valentin HACHET prononce le discours retranscrit ci-après :

*« Chers membres du conseil municipal,*

*Chers Sanbardolaines et chers Sanbardolains dans l'assemblée,*

*Je souhaitais prendre la parole après l'élection des adjoints, parce que l'action municipale est, avant tout, une action collective. On ne fait rien seul. C'est un travail d'équipe, au service de notre commune.*

*Je veux avant tout remercier le conseil municipal pour la confiance qu'il me renouvelle en me désignant à nouveau comme Maire. Je remercie également le conseil municipal pour la confiance accordée à mes 6 adjoints et je les félicite très chaleureusement pour leur élection. C'est bien sûr un honneur et une fierté mais c'est aussi une grande responsabilité qui nous est confiée. Nous débutons un nouveau mandat dans la continuité et la stabilité mais avec une nouvelle équipe, un nouveau projet et une nouvelle énergie.*

*Je veux adresser mes remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à la bonne tenue de cette élection municipale : les assesseurs, les agents municipaux, et plus largement toutes les personnes engagées au service de la vie démocratique locale.*

*Je remercie les élus du précédent mandat pour leur engagement, leur disponibilité et tout ce qu'ils ont donné pendant les 6 années précédentes qui n'ont pas été des plus faciles.*

*Je remercie naturellement toute mon équipe, mes 24 colistiers de la liste Unis pour Saint-Baldoph. Nous avons vécu une magnifique aventure humaine avec cette campagne. Nous avons défendu de belles valeurs et porté un beau projet. Je suis très heureux de pouvoir continuer à travailler avec la plupart d'entre vous pendant les prochaines années, pour Saint-Baldoph. Malheureusement tous ne sont pas élus et je voudrais donc remercier tout particulièrement Madeleine Burdin, Emmanuel De Guillebon, Marie-Alix Arminjon et Jean-Marie Vollant. Ce sont de très belles personnes et je regrette sincèrement qu'ils ne puissent pas nous accompagner au sein du conseil municipal.*

*Je voudrais remercier l'ensemble des électeurs qui se sont rendus aux urnes dimanche à l'occasion du scrutin qui était important pour définir l'avenir de Saint-Baldoph. Ils se sont déplacés en nombre puisque le taux de participation a atteint 66.5% soit quasiment 10 points de plus que la moyenne nationale. Les habitants ont montré leur attachement à la vie démocratique de notre commune.*

*Je remercie évidemment très chaleureusement les 75.91% d'électeurs qui ont porté leurs suffrages sur notre candidature. Merci du fond du cœur ! Cette large confiance nous honore et nous oblige.*

*Nous avons mené une campagne municipale fidèle à nous même : une campagne de proximité, de sincérité, de vérité et d'ambition. Une campagne de rassemblement et nous continuerons d'être dans une logique de rassemblement pendant tout ce mandat. Toujours loin des clivages et toujours près des préoccupations des habitants.*

*Ma volonté constante est de rassembler plutôt que diviser. Je resterai le Maire de toutes les Sanbardolaines et de tous les Sanbardolains. Je resterai moi-même et fidèle à mes valeurs : le travail, l'écoute et le respect de tous.*

*Pendant ces 2 dernières années j'ai été un Maire présent, disponible et qui a eu le courage de la vérité même quand celle-ci ne faisait pas toujours plaisir. Notre seule boussole est celle de l'intérêt général.*

*Pendant le précédent mandat et en particulier pendant les 2 dernières années, j'avais redéfini un cap que nous avons suivi sans jamais en dévier : une vie locale riche et dynamique, une main tendue aux plus fragiles, la maîtrise de notre urbanisme, un engagement en faveur de la transition écologique, la poursuite des travaux nécessaires et une gestion financière saine. Nous avons réalisé de belles choses, je ne vais pas toutes les énumérer mais je veux en citer quelques-unes dont je suis particulièrement fier :*

- *La désimperméabilisation de la cour élémentaire de l'Ecole des Sources*
- *Le développement d'événements rassembleurs comme les fêtes de saison, les 10 ans du jumelage avec Colere ou encore Octobre Rose*
- *La mutuelle communale pour un meilleur accès aux soins*
- *Le carrefour des crauses → lisible, sécurisé et esthétique*
- *La rénovation de la partie Nord de la route d'Apremont*
- *Et la mise en place du dispositif « parlons-en chez vous », que je souhaite poursuivre pour maintenir cette proximité qui me permet d'appréhender en permanence vos préoccupations et vos attentes.*

*Nous avons proposé aux électrices et aux électeurs de suivre cette direction pour le prochain mandat. Nous serons guidés par notre vision : celle de préserver notre village et son avenir.*

*Conformément à nos engagements nous allons travailler à :*

- *Préserver notre cadre de vie et maîtriser notre développement*
- *Vivre dans un village vivant qui rassemble*

- *Garder une commune sûre et apaisée*
- *Être un territoire acteur de la transition écologique*
- *Accompagner chaque habitant à chaque âge de la vie*
- *Et maintenir une gestion financière saine et responsable*

*Mais au-delà des projets, c'est une méthode que nous voulons affirmer. Une méthode fondée sur :*

- *le travail collectif,*
- *l'exigence,*
- *la proximité,*
- *et la capacité à s'adapter, en restant toujours à l'écoute.*

*Je resterai un Maire présent, attentif, et engagé.*

*Je le répète, nous voulons préserver notre village et son avenir. Que Saint-Baldoph reste ce village avec le charme de la ruralité et les services d'une petite ville. Un village solidaire, dynamique et durable. Un village où chacun trouve sa place et où l'on peut s'épanouir à tous les âges.*

*Nous allons mettre toute notre énergie pour notre beau village.*

*Je continuerai d'être moi-même, c'est-à-dire responsable, disponible et à l'écoute des habitants pour ajuster en permanence notre cap tout en restant fidèle à notre ligne directrice.*

*Je forme le vœu que nous puissions avancer tous ensemble dans cette direction.*

*Avec mes adjoints et mes conseillers délégués qui prépareront un travail exigeant pour les commissions municipales, mais plus largement avec tous les membres de la majorité municipale.*

*Le travail au conseil municipal avec l'ensemble des élus sera lui aussi exigeant et ma volonté est qu'il soit constructif.*

*J'en profite encore pour féliciter et remercier tous les élus, les 23 élus du conseil municipal pour leur engagement.*

*J'aimerais conclure en vous disant que nous avons écrit une belle introduction à cette nouvelle page qui s'ouvre. Il nous reste à écrire les lignes et les chapitres suivants. Mon souhait le plus profond est que cette œuvre soit la plus rassembleuse possible. Je mesure la charge qui est la mienne et celle de toute l'équipe municipale. Être Maire, ce n'est pas un statut.*

*C'est une responsabilité. C'est un engagement. C'est un devoir. C'est un honneur d'être au service de notre village et des Sanbardolains ; de toutes les Sanbardolaines et de tous Sanbardolains pour les 6 prochaines années.*

*Ensemble, soyons unis pour Saint-Baldoph, préservons notre village et son avenir. »*

#### 4) Lecture de la charte de l'élu local


Monsieur Valentin HACHET, Maire, donne lecture de la charte de l'élu local. Une copie de cette charte et du chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » ont été remis aux conseillers municipaux.

#### Informations diverses :

- Prochain conseil municipal  
Mardi 31 mars 2026 à 19h.

*Le Maire,*  
*Valentin HACHET*

*La Secrétaire de séance,*  
*Bérangère COPPÉ*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke, positioned below the name Bérangère COPPÉ.